

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010**

**Etaient présents** : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, BOUVILLE, DELAUZUN, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, Cournac, Kinda.

**Absents avec procuration :**

Monsieur DUTHOIT donne procuration à Monsieur KOESSLER

Madame LIBES donne procuration à Madame DELAUZUN

Monsieur TARTRY donne procuration à Monsieur BOURCHET

Madame FRANÇOIS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Monsieur KOESSLER est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 03 mai 2010 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n°10.24 à 10.40.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

**DCM N°52 – Finances communales – Vote d'une subvention à l'Amicale des  
Sapeurs Pompiers pour l'organisation du 30<sup>ème</sup> anniversaire du  
Corps des Sapeurs Pompiers de Saint Mitre les Remparts**

**A L'UNANIMITE,**

**VOTE** une subvention d'un montant de 600,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Mitre les Remparts au titre de l'exercice 2010 pour l'organisation du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Corps des Sapeurs Pompiers de Saint Mitre les Remparts.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°53 – Finances communales – Vote d'une subvention aux associations  
Prévention routière, Tennis Club Saint Mitre les Remparts, Fit Dance**

**A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTE** le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Prévention Routière
- Tennis Club Saint Mitre les Remparts
- Fit Dance

**DECIDE** de fixer le montant de chaque subvention ainsi qu'il suit :

Association	Montant de la subvention €
Prévention Routière	336
Tennis Club Saint Mitre les Remparts	2 500
Fit Dance	1 632

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## DCM N°54 – Tarifs publics communaux – Actualisation – Année 2010

**A L'UNANIMITE,**

**PROCEDE** à l'actualisation des tarifs de certains services publics communaux ainsi qu'il suit :

		Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
		St Mitre	Hors St Mitre	St Mitre	Hors St Mitre
<b>Ecole de Musique (par trimestre)</b>	1 <sup>er</sup> Cycle Cours débutant Cours Préparatoire				
	1 <sup>er</sup> enfant	28,00 €	49,00 €	28,00 €	56,00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et plus	22,40 €	39,20 €	22,40 €	44,00 €
	2 <sup>ème</sup> Cycle Classe préparatoire et élémentaire				
	1 <sup>er</sup> enfant	30,00 €	53,00 €	30,00 €	60,00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et plus	24,00 €	42,40 €	24,00 €	48,00 €
	3 <sup>ème</sup> Cycle Cours élémentaire jusqu'à fin d'étude				
	1 <sup>er</sup> enfant	38,00 €	66,00 €	38,00 €	76,00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et plus	30,40 €	52,80 €	30,40 €	60,00 €
	Adultes	47,00€	83,00 €	47,00 €	94,00 €
<b>VIDE GRENIERS</b>	Hors Saint Mitre	10,00 €		15,00 €	
<b>Accès aux documents administratifs</b>	la page	0,18 €		0,20 €	
	la disquette	1,83 €		2,00 €	
	le CD Rom	2,75 €		3,00 €	
<b>Salle de Spectacles et des Fêtes</b>	Plein tarif	10,00 €		13,00 €	
	Tarif réduit	5,00 €		8,00 €	
	Tarif unique	2,00 €		3,00 €	
<b>Spectacle "Coup de Cœur"</b>	Plein tarif	25,00 €		28,00 €	
	Tarif réduit	20,00 €		23,00 €	
<b>Abonnement 3 spectacles</b>	Plein tarif	25,00 €		32,00 €	
	Tarif réduit	10,00 €		17,00 €	

**DIT** que ces tarifs seront appliqués au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## DCM N°55 – Tarifs publics communaux – Fixation de la redevance mensuelle des logements communaux situés à l'école Jean Rostand

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2010, la redevance mensuelle des logements communaux situés à l'école Jean Rostand ainsi qu'il suit :

	A compter du 1 <sup>er</sup> août 2010	A compter du 1 <sup>er</sup> août 2011
Type III	320 €	400 €
Type IV	370 €	500 €

**PRECISE** que les occupants verseront les charges aux prestataires (électricité, gaz) et le remboursement de la consommation d'eau à la Commune et déposeront une garantie équivalente à un mois de redevance.

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au compte 752.

**DCM N°56 – Signature d'une convention de partenariat culturel entre le Conseil Général et la Commune – Dispositif "Saison 13" – Année 2010/2011**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel "Saison 13" avec le Conseil Général au titre de la saison 2010/2011.

**DCM N°57 – Urbanisme – Servitudes sur les parcelles cadastrées section A n°288 et 712 appartenant à la Commune au profit d'ERDF**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de consentir une servitude de passage et de tréfonds sur les parcelles section A n°288 et 712 et une servitude de mise à disposition sur la parcelle cadastrée section A n°712.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer les conventions jointes en annexe et les actes authentiques correspondants.

**DIT** que les frais notariés sont à la charge de ERDF.

**DCM N°58 – Personnel Communal – Contrat cadre de protection sociale du personnel territorial avec le Centre De Gestion (CDG 13) concernant la Complémentaire Santé, Garantie contre les accidents de la vie et Dépendance**

**A L'UNANIMITE,**

**CONFIRME** sa volonté de voir le CDG13 mutualiser les prestations d'action sociale en direction des agents territoriaux, au vu des résultats de l'enquête réalisée par le CDG13 en 2007 auprès des collectivités du département.

**CHARGE** le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône de négocier, pour son compte, un contrat-cadre ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance, d'une entreprise d'assurance agréée ou de tout organisme agréé.

Les caractéristiques précises du contrat-cadre négocié par le CDG13 seront communiquées à la Commune au terme de la procédure de marché public négocié engagée par le CDG13 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces conventions auront les caractéristiques essentielles suivantes :

Lot 1) Protection santé complémentaire

Lot 2) Prévoyance contre les accidents de la vie

Lot 3) Garantie dépendance

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules seront proposées à la commune.

La durée du contrat est de 5 ans, à effet au 1er janvier 2011, renouvelable un an.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions en résultant.

La séance est levée à 19h.15.

Le Maire,

Christian BEUILLARD